

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE
COOPERATION INTERNATIONALE**

« ADDCI Zarzis »

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Avril 2020

SOMMAIRE

Rapport général

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2019

- Etat de la situation financière
- Etat des produits et des charges
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges
 - Notes annexes aux états financiers

Annexe n°1 : Etat récapitulatif des crédits accordés au cours de l'exercice 2019

Annexe n°2 : Etat récapitulatif des recouvrements en principal au cours de l'exercice 2019

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE COOPERATION INTERNATIONALE
« ADDCI ZARZIS »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2019

Messieurs les membres du Comité Directeur de l'Association de Développement Durable et de Coopération Internationale « ADDCI ZARZIS »

OPINION D'AUDIT AVEC RESERVE :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre comité directeur du 22 Mars 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Association de Développement Durable et de Coopération Internationale « ADDCI Zarzis »** au 31 décembre 2019, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des passifs et actifs nets de 1 638 512 dinars, des actifs nets de 151 492 dinars, y compris le déficit des produits sur les charges de l'exercice de 34 037 dinars.

À notre avis, sous réserve des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisien.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE :

(i) Le logiciel de gestion des microcrédits mis à la disposition de l'association par la Banque Tunisienne de Solidarité ne permet pas l'édition des états périodiques fiables des remboursements des microcrédits et des échéances impayées à la clôture de l'exercice. En se basant sur l'inventaire des dossiers de crédit effectué et mis à jour jusqu'au 31 décembre 2019, les échéances, principal et intérêts, échues et impayées s'élèvent à 276 964 dinars. Ce montant doit faire l'objet d'investigations supplémentaires et une provision doit être constituée pour faire face aux risques de non recouvrement. Aussi, nous vous recommandons de respecter les textes de base régissant l'activité de micro finance et de mettre en place une procédure appropriée permettant la tenue d'une balance par âge des créances sur la clientèle et la constitution des provisions minimales.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application des dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations et des textes réglementaires régissant les institutions de micro finance (IMF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux

règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAPPORT SUR LES DILIGENCES SPECIFIQUES AUX INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE

Par application des dispositions de la loi n°99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations et des textes subséquents, notamment l'arrêté du ministère des finances du 27 août 1999, tel que modifié par les arrêtés du 14 juillet 2000, 29 avril 2003 et 23 novembre 2004, nous avons procédé à la vérification du respect des dispositions réglementaires par la branche Microcrédits de l'ADDCI.

Nos travaux ont couvert les points suivants :

1-Montant maximum des microcrédits :

- Le montant individuel des crédits accordés n'a pas dépassé 5 000 dinars.
- Le montant individuel des crédits accordés pour le financement des besoins visant l'amélioration des conditions de la vie n'a pas dépassé 1 000 dinars.

2-Durée maximale de remboursement des microcrédits :

- Les crédits ont été accordés avec une durée maximale de remboursement de 36 mois.

3-Taux d'intérêts appliqué aux microcrédits :

- Le taux d'intérêts appliqué est de 5%.

4-Taux maximal des crédits accordés par l'association pour le financement des besoins visant l'amélioration des conditions de la vie :

- Les crédits accordés pour le financement des besoins visant l'amélioration des conditions de la vie ne dépassent pas le seuil réglementaire de 20% du total des crédits accordés.

5-Une commission d'étude de dossier :

- Une commission de l'ordre de 2,5% du montant de crédit est prélevée sur les crédits accordés.

6- Régime fiscal des commissions et intérêts :

- Les commissions et intérêts afférents à ces micro-crédits sont exonérées de la TVA.
- Les contrats de crédits sont exonérés des droits d'enregistrement et des timbres fiscaux.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes émises par l'association avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION EN TANT QUE INSTITUTION DE MICROFINANCE :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes émises par l'association avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous vous recommandons de se conformer aux dispositions de la nouvelle norme comptable n°33 relatives au contrôle interne et à l'organisation dans les institutions de micro finance et ce par la tenue de :

- Une comptabilité en hors bilan pour les engagements de financement et de garanties donnés et reçus ainsi que pour les crédits passés en perte par radiation.
- Une comptabilité matière des différents fonds gérés et des activités de micro finance sur ces fonds, permettant toute justification ultérieure sur les encaissements et décaissements sur ces fonds ainsi que les charges et produits y relatifs. Cette comptabilité devrait permettre le recouplement de ses soldes avec les soldes comptables y afférents.

Nous attirons votre attention que l'ADDCI n'a pas communiqué à l'autorité de contrôle de la micro finance les états et rapports prévus par l'article 15 de l'arrêté du ministère des finances du 23 décembre 2016, fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance.



Anis WAHABI

Expert-Comptable

Tunis, le 30 Avril 2020



**Association de Développement Durable et de Coopération
Internationale ADDCI Zarzis**

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ADDCI Zarzis

BILAN d'une IMF sans but lucratif arrêté au 31 décembre 2019
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS</u>			
Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	3.1	169 321	242 298
Créances sur la clientèle- Micro crédits		1 356 030	1 139 909
Moins : provisions et intérêts reversés		-	-
	3.2	1 356 030	1 139 909
Autres Crédits Fonds WESS		87 791	88 143
Moins : provisions		-	-
	3.3	87 791	88 143
Actifs à recevoir	3.4	19 462	50 127
Valeurs immobilisées		34 711	33 064
Moins : amortissements		(28 803)	(24 782)
	3.5	5 908	8 282
Autres Valeurs		-	-
TOTAL ACTIFS		1 638 512	1 528 759

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ADDCI Zarzis

BILAN d'une IMF sans but lucratif arrêté au 31 décembre 2019
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>PASSIFS</u>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Apports reportés	3.6	32 013	81 579
Emprunts et ressources spéciales			
Fonds pour Micro crédits	3.7	1 381 719	1 189 166
Autres passifs courants	3.8	12 649	16 424
Provisions	3.9	60 638	56 061
TOTAL PASSIF		1 487 019	- 1 343 230
<u>ACTIFS NETS</u>			
Actifs nets affectés, sous forme de dotations			-
Actifs nets affectés aux activités de micro finance	3.10	1 443	1 443
Actifs nets non affectés	3.11	184 086	140 949
Excédents ou déficits de l'exercice	3.12	(34 037)	43 137
Total des Actifs Nets		151 492	185 529
Total des Passifs et Actifs Nets		1 638 512	1 528 759

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ADDCI Zarzis

Etat de résultat d'une IMF sans but lucratif arrêté au 31 décembre 2019

(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>Produits</u>			
Cotisations des adhérents	4.1	680	680
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement		-	-
<i>Revenus des micro crédits</i>	4.2	61 717	58 200
Intérêts et revenus assimilés		33 999	26 922
Autres revenus sur micro crédits		27 718	31 278
Revenus crédits WESS		1 010	2 940
Quotepart des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	4.3	255 676	617 804
Autres gains	4.4	13 211	-
Total des produits		332 293	679 624
<u>Charges</u>			
Charges générales d'exploitation	4.5	136 684	279 860
Charges de personnels	4.6	120 511	135 280
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	4.7	8 598	11 713
Autres charges courantes	4.8	100 537	209 634
Charges financières nettes		-	-
Dons et subventions accordées		-	-
Total des charges		366 330	636 487
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		(34 037)	43 137

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ADDCI Zarzis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissement/décaissement provenant des placements affectés aux activités d'exploitation		-	-
Encaissement/décaissement sur cotisations, dons, subventions et autres apports		251 655	581 384
Encaissement provenant des intérêts et revenus assimilés sur micro crédits		57 544	44 310
Décaissement Micro crédits		(625 000)	(586 100)
Encaissement Micro crédits		408 880	204 572
Encaissement/décaissement relatifs aux actions d'encadrement et de formation		1 010	8 160
Décaissements relatifs aux charges générales		(136 684)	(102 085)
Décaissements relatifs aux salaires et charges sociales		(120 511)	(117 946)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(100 776)	(64 444)
<i>Flux de trésorerie affectés des opérations d'exploitation</i>		(263 884)	(156 234)
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>			
Encaissements / décaissements provenant des placements affectés aux activités d'investissements		-	-
Acquisition/cession d'actifs immobilisés (autres que les placements)		(1 647)	-
		-	-
<i>Flux de trésorerie affectés à des activités d'investissement</i>		(1 647)	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des fonds et apports pour micro crédit		625 000	450 000
Décaissements provenant des fonds et apports pour micro crédit		(432 446)	(280 741)
Encaissement provenant des apports sous forme de dotations			
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition des immobilisations		-	-
Encaissements/remboursements relatifs aux emprunts		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		192 554	169 259
Variation de trésorerie		(72 978)	13 025
Trésorerie au début de l'exercice		242 298	229 273
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3.1	169 321	242 298

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'Association de Développement Durable et de Coopération Internationale – ADDCI Zarzis est une association de développement créée en 2002, ayant pour objectif la valorisation des ressources naturelles et la contribution dans la protection de l'environnement.

Sa branche microcrédits, créée en 2007, est destinée à la contribution dans le développement de la région à travers l'attribution et la gestion de microcrédits et la participation dans l'encadrement des bénéficiaires des crédits.

L'association est gérée par un Comité Directeur composé de sept membres et présidé par Madame Zeyneb MCHEREK et ce suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2019.

Le siège social de l'association est situé au 20 Rue 20 Mars Immeuble SAID 2^{ème} étage B5 Zarzis.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°32 (nouveau) relative à la présentation des états financiers des institutions de micro finance.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2019 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2019 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de la société sont les suivants :

2.1 Caisse et avoirs auprès du Centre des Chèques Postaux et des Banques :

Ce poste comprend :

- La caisse qui est composée des billets et monnaies libellés en Dinar tunisien ayant cours légal ;
- Les avoirs auprès du centre de chèques postaux,
- Les avoirs auprès des banques disponibles pour le retrait.

2.2 Créances sur la clientèle :

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques. Il inclut :

- Les crédits sur ressources spéciales : liées à des prêts ou avances accordés sur des ressources spéciales (c'est-à-dire les fonds d'origine budgétaire ou extérieure gérés pour compte et à affectations spécifiques) et sur lesquels l'ADDCI encourt ou non un risque quelconque.
- Autres concours à la clientèle : les créances liées à des prêts ou avances, autres que les crédits sur ressources spéciales.

La rubrique des crédits sur ressources spéciales comprend :

(a) Le montant des microcrédits en principal non échus ainsi que le montant des microcrédits en principal échus et impayés et les intérêts courus non échus et les intérêts courus échus et impayés.

Ce poste inclut les frais d'huissier et d'avocat engagés pour le recouvrement des microcrédits.

A partir de 2009 les associations de micro crédits sont autorisées à prélever une prime d'étude de dossier de l'ordre de 2.5% du montant du crédit et ce dans le but de les aider à améliorer leurs recettes brutes.

Exonération de la TVA pour les commissions et intérêts afférent à ces micros crédits.

Exonération des droits d'enregistrements et des timbres fiscaux pour les contrats de crédits.

(b) Le montant des microcrédits en principal accordés sur les fonds propres de l'association ou dans le cadre des accords et des conventions conclues avec les divers partenaires.

Les intérêts et autres produits échus et qui n'ont pas pu être constatés parmi les revenus (intérêts et autres produits réservés) ne sont pas présentés au passif, mais sont inclus de façon soustractive dans le poste « Créances sur la clientèle ».

2.3 Actifs à recevoir :

Cette rubrique comprend les créances provenant des cotisations non encore payées par les adhérents, des apports à recevoir au titre des conventions de partenariat et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme.

2.4 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes d'utilisation :

Matériels informatiques 3 ans

Mobiliers de bureaux 5 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle de prorata-temporise.

2.5 Provisions :

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'association.

2.6 Autres passifs courants :

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

2.7 Fonds pour microcrédits :

Ce poste comprend les fonds reçus pour l'octroi de microcrédits et qui seront repris conformément à la convention cadre conclue avec la Banque Tunisienne de Solidarité.

2.8 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.9 Excédents ou déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

2.10 Excédent ou déficit de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE:

ACTIFS

3.1 Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Compte de gestion Micro Crédits BNA 102583	27 252	30 490
Compte de recouvrement Micro Crédits BNA 102804	19 132	56 310
Caisse Micro crédits	15 412	2 783
<i>ADDCI branche Micro crédits</i>	<i>61 796</i>	<i>89 583</i>
Compte ADDCI BNA 101 162	12 644	22 117
Compte OFII BNA 103 349	61 292	55 104
Compte WES BNA 103 001	13 260	16 948
Compte UNFPA BNA 104 322	3 087	4 063
Compte PNUD/AMIPA BNA 104 017	16 403	54 479
Compte JASMIN 104 688	835	-
Caisse ADDCI	4	4
<i>ADDCI branche projets</i>	<i>107 525</i>	<i>152 715</i>
Valeur brute	<u>169 321</u>	<u>242 298</u>

3.2 Créances sur la clientèle- Micro crédits :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde Microcrédits au début de l'exercice	1 139 909	971 425
Crédits accordés au cours de l'exercice	625 000 (i)	474 000
Remboursements réalisés au cours de l'exercice	(408 879) (ii)	(305 516)
Solde microcrédits fin de l'exercice	<u>1 356 030</u>	<u>1 139 909</u>

(i) Le solde de cette rubrique représente les crédits approuvés au titre des fonds reçus au cours de l'exercice 2019, et qui sont répartis par secteur (voir annexe n°1).

(ii) Le solde de cette rubrique représente les recouvrements en principal au titre de l'activité de micro finance (voir annexe n°2).

3.3 Crédits accordés WES :

Le programme de l'Entreprise Féminine Durable « Women's Entreprise for Sustainability » (WES) vise à développer les principes de base du processus du lancement, de planification, de mise en place, d'évaluation et de développement d'une entreprise.

Au cours de l'exercice 2019, l'ADDCI a mobilisé des fonds pour maintenir l'activité du centre WES en vie et a accordé deux prêts de l'ordre de 13 000 dinars, contre 32 330 dinars au titre de

l'exercice 2018. Le montant global recouvré en 2019 s'élève à 13 352 dinars contre 9 240 dinars au titre de l'exercice 2018.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	31/12/2019	31/12/2018
Solde début de l'exercice	88 143	65 053
Crédits accordés au cours de l'exercice	13 000	32 330
Remboursements réalisés au cours de l'exercice	(13 352)	(9 240)
Solde fin de l'exercice	87 791	88 143

3.4 Actifs à recevoir :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019		31/12/2018
OFII, subventions à recevoir	10 059	(i)	38 234
UNFPA, coût d'appui à recevoir	1 161	(ii)	1 893
Produits à recevoir	8 242	(iii)	10 000
Solde fin de l'exercice	19 462		50 127

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Comité	Subvention en Euro	Nombres de bénéficiaires	Montant reçu en dinars	Montant à recevoir en dinars
18/04/2019	10 529,90	2	30 622	2 444
01/08/2019	6 095,870	1	11 527	7 615
OFII Reliquat de subvention et Commission d'étude et de suivi à recevoir				10 059

(ii) Ce montant représente les frais d'appui à recevoir au titre des dépenses relatives au quatrième trimestre 2019.

(iii) Ce montant représente la prime d'exploitation à recevoir de la BTS au titre de la gestion 2019 et 2018.

3.5 Actifs Immobilisés :

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Valeur Brute 01/01/2019	Acquisition 2019	Valeur Brute 31/12/19	Amortissements cumulés 2018	Dotation 2019	Amortissements cumulés 2019	VCN
Mobiliers de bureaux	14 810	-	14 810	(9 223)	(1 718)	(10 941)	3 869
Matériels de transports	1 100	-	1 100	(1 100)	-	(1 100)	-
Matériels informatiques	17 154	1 647	18 801	(14 459)	(2 303)	(16 762)	2 039
	33 064	1 647	34 711	(24 782)	(4 021)	(28 803)	5 908

ACTIFS NETS ET PASSIFS

3.6 Apports reportés :

Le solde de cette rubrique représente les fonds alloués dans le cadre des accords de subventions et partenariats conclue entre l'ADDCI et ses différents partenaires techniques et financiers à savoir l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration «(OFII)», le programme des Entreprises Féminines Durables (WES), du projet d'initiative multi acteurs financé par l'ONG Mercy Corps Tunisie, Mercy corps Europe et le Fonds des Nations Unies pour la population(UNFPA) , la coordination de AMIPA- Appui pour une Migration Informée et Positive en Afrique, projet financé par l'Union Européenne et le Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture (CEFA) projet financé par l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS)

Au cours de l'exercice 2017, l'ADDCI a conclu un accord de partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) dans le cadre du projet « Prise en Charge multisectorielle et intégrée de Femmes Victimes de Violence et/ou en situation de vulnérabilité » Le montant de la subvention reçue au cours de l'exercice 2018 s'élève à 84 331 dinars contre 78 074 dinars au cours de l'exercice 2017. Les frais d'appui représentent 7% du total des dépenses approuvés.

Au cours du mois de mars 2017, l'ADDCI a conclu un accord avec Mercy Corps Europe concernant la gestion, la mise en application et la coordination de AMIPA- Appui pour une Migration Informée et Positive en Afrique, projet financé par l'Union Européenne. Suite à l'avenant de 18 décembre 2018 la valeur de la subvention est de 460 098 dinars. Le montant de la subvention reçue s'élève à 413 363 dinars soit un montant de 337 319 dinars au cours de l'exercice 2018 et 76 044 dinars au cours de l'exercice 2017. Les frais d'appui représentent 7% du total des dépenses approuvés. Suite à la remise à la réconciliation du rapport financier final un reliquat non dépensé de 18 693 dinars a été remboursé, le 25 mars 2019, pour le compte de Mercy Corps.

Au cours du mois de décembre 2018, l'ADDCI a conclu un accord de partenariat avec le Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture (CEFA) dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet « JASMIN : Jeunesse Active pour une Société capable de promouvoir l'Employabilité et l'Inclusion », avec le financement de l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS) selon le contrat de subvention AID011-417.L'objectif général du projet est de contribuer au développement d'une société inclusive qui favorise le développement durable et l'inclusion. Le budget s'élève à 169 680 dinars, le montant de la subvention reçue au cours de l'exercice 2019 s'élève à 64 400 dinars.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>
UNFPA	3 706	(i)	21 799
AMIPA	967	(i)	2 132
JASMIN	1 235	(i)	-
Solde des opérations particulières divers	44 774	(ii)	68 394
Règlement Mercy Corps	(18 693)		(10 746)
	<u>32 013</u>		<u>81 579</u>

(i) Le détail des immobilisations subventionnées se présente comme suit :

Immobilisations	UNFPA	AMIPA	JASMIN	Total
2017	12 305	1 959	-	14 264
2019	-	-	1 647	1 647
	12 305	1 959	1 647	15 911
Quote part rapporté au résultat	UNFPA	AMIPA	JASMIN	Total
2017	2 165	208	-	2 373
2018	3 217	392	-	3 609
2019	3 217	392	412	4 021
	8 599	992	412	10 003
	3 706	967	1 235	5 908

(ii) Le solde de cette rubrique est présenté après apurement de transactions inter branches pour un montant de 13 210 dinars, effectuées au cours des exercices 2014 et antérieurs.

3.7 Fonds pour microcrédits :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2017</u>
Solde début de l'exercice	1 189 166		1 019 907
Fonds BTS reçus au cours de l'exercice	625 000	(i)	450 000
Remboursements réalisés au cours de l'exercice	(432 447)	(ii)	(280 741)
Solde fin de l'exercice	<u>1 381 719</u>		<u>1 189 166</u>

(i) Le solde de cette rubrique représente les fonds alloués par la Banque Tunisienne de Solidarité au cours de l'exercice 2019 sur ces propres fonds et sur la ligne de financement prévue par l'article 11 de la loi des finances 2017, allouée au profit des petits et moyens agriculteurs et des petits pêcheurs pour le financement des prêts saisonniers et dont la gestion est confiée à BTS, qui se détaille comme suit ;

Fonds	Date d'encaissement	Montant
BTS	30/04/2019	87 500
BTS	17/06/2019	87 500
BTS	26/07/2019	87 500
BTS-Article 11 LF 2017	12/09/2019	100 000
BTS-Article 11 LF 2017	21/10/2019	100 000
BTS	06/11/2019	87 500
BTS-	30/12/2019	75 000
Total		625 000

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Mois	Principal			
	Crédits divers	Activités économiques	Pêche	Total
Nov-18	26 274	9 286	2 071	37 631
Déc-18	14 817	5 472	294	20 583
Janv-19	17 706	9 332	1 802	28 840
Févr-19	17 733	10 845	701	29 279
Mars-19	21 304	9 893	1 044	32 242
Avr-19	20 525	9 303	457	30 284
Mai-19	16 052	9 479	891	26 422
Juin-19	15 812	8 703	2 000	26 515
Juil-19	28 471	12 920	207	41 598
Août-19	24 697	10 692	516	35 905
Sept-19	26 922	9 123	816	36 860
Oct-19	29 307	14 423	945	44 676
Nov-19	27 074	13 152	1 386	41 612
Total	286 694	132 623	13 130	432 447

3.8 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
CNSS	6 282	6 282
Charges à payer	5 000	4 537
Etat, impôts et taxes à payer	1 367	5 605
	<u>12 649</u>	<u>16 424</u>

3.9 Provisions :

Le solde de cette rubrique représente la dotation aux provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'association.

3.10 Actifs nets affectés à la branche Micro crédits :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>
Actifs nets non affectés, Micro crédits	(11 748)	(i)	(11 748)
Effets des Modifications comptables	1 210		1 210
Excédent/Déficit de l'exercice 2016	9 095		9 095
Actifs nets affectés Micro crédits	<u>1 443</u>		<u>1 443</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Déficit de l'exercice 2015	(3 130)
Déficit de l'exercice 2014	(7 636)
Déficit de l'exercice 2013	(5 552)
Déficit de l'exercice 2012	(968)
Déficit de l'exercice 2011	(9 943)
Excédent de l'exercice 2010	11 776
Excédent de l'exercice 2009	5 223
Excédent de l'exercice 2008	6 488
Déficit de l'exercice 2007	(8 006)
	<u>(11 748)</u>

3.11 Actifs nets non affectés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Actifs nets non affectés ADDCI Projets	140 949	117 495
Excédent/Déficit de l'exercice précédent	43 137	23 454
Actifs nets non affectés	<u>184 086</u>	<u>140 949</u>

3.12 Déficit de l'exercice :

Le solde de cette rubrique, le déficit des comptes de produits sur les comptes de charges, et qui exprime la performance de l'ADDCI Zarzis au cours de l'exercice 2019.

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Cotisations des adhérents :

Le solde de cette rubrique représente les cotisations des adhérents relatives à l'exercice 2019 à raison de 20 dinars par membres, le nombre des adhérents s'élève à 34 membres.

4.2 Intérêts et revenus assimilés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>
Intérêts sur microcrédits	33 999		26 922
Commissions et frais d'étude des dossiers	23 545	(i)	21 278
Prime d'exploitation	4 173		10 000
	61 717		58 200

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fonds	Nombres de bénéficiaires	Total	Frais d'adhésion	Commission d'étude	Total
BTS	39	87 500	1 170	2 188	3 358
BTS	38	87 500	1 140	2 188	3 328
BTS	42	87 500	1 260	2 188	3 448
Article 11 LF 2017	45	100 000	1 350	2 500	3 850
Article 11 LF 2017	43	100 000	1 290	2 500	3 790
BTS	43	87 500	1 290	2 188	3 478
BTS	42	75 000	960	1 335	2 295
	292	625 000	8 460	15 085	23 545

4.3 Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>
Subvention OFII	108 589		161 447
Subvention UNFPA	77 086		79 674
Subventions JASMIN	63 144		-
Subvention Association Droit à la Différence	2 835		-
Subvention AMIPA	-		337 624
Subvention WESS	-		35 450
Quote part de subvention inscrit au résultat	4 021		3 609
	255 676		617 804

4.4 Autres gains :

Le solde de ce compte résulte de l'apurement du solde des transactions inter branches.

4.5 Charges générales d'exploitations :

Le solde de ce compte représente les charges d'exploitations financées par les crédits et subventions accordés dans le cadre des projets OFII, WES, Mercy Corps Tunisie, UNFPA, AMIPA et CEFA.

4.6 Charges de personnels :

Le solde de ce compte la charge salariale et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Salaires	103 881	110 869
Autres charges sociales	16 630	24 411
	<u>120 511</u>	<u>135 280</u>

4.7 Dotations aux amortissements et provisions :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Dotations amortissement des immobilisations	4 021	3 609
Dotations aux provisions pour risques	4 577	8 104
	<u>8 598</u>	<u>11 713</u>

4.8 Autres charges courantes :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Déplacements, missions et réception	37 020	83 125
Charges locatives	28 286	21 340
Rémunérations intermédiaires et consultants	26 405	57 958
Frais postaux, télécommunication et publicité	7 979	12 044
Frais divers	847	35 077
	<u>100 537</u>	<u>209 634</u>

Annexe n°1 : Etat récapitulatif des crédits accordés au cours de l'exercice 2019

Fonds	Crédit agricole		Crédit artisanal		Petit métiers		Commerce		Services		Amélioration conditions de vie		Nombres de bénéficiaires	Total
BTS	6	10 500	1	3 000	9	23 200	19	41 300	4	9 500	-	-	39	87 500
BTS	11	23 000	-	-	8	20 500	14	30 000	5	14 000	-	-	38	87 500
BTS	8	15 500	-	-	8	15 200	25	51 800	1	5 000	-	-	42	87 500
Article 11 LF 2017	36	83 000	9	17 000	-	-	-	-	-	-	-	-	45	100 000
Article 11 LF 2017	32	76 500	11	23 500	-	-	-	-	-	-	-	-	43	100 000
BTS	18	38 700	-	-	8	15 000	15	28 800	2	5 000	-	-	43	87 500
BTS	11	17 500	-	-	7	17 500	17	27 000	2	8 000	5	5 000	42	75 000
	122	264 700	21	43 500	40	91 400	90	178 900	14	41 500	5	5 000	292	625 000

Annexe n°2 : Etat récapitulatif des recouvrements en principal au cours de l'exercice 2019

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total général
Crédits commerciaux	6 150	9 405	5 527	7 613	7 594	7 807	8 743	9 077	9 335	11 790	13 911	7 306	104 258
Crédits ACV	628	269	558	344	461	361	418	378	293	464	340	577	5 091
Crédits agricoles	10 138	8 244	9 954	13 410	10 214	9 700	13 904	11 727	14 645	11 442	18 812	14 669	146 859
Crédits industriels, Activités artisanales, et petits métiers	10 996	10 821	11 224	14 856	10 879	9 641	17 857	11 787	12 800	14 358	13 447	14 005	152 671
Total général	27 912	28 739	27 263	36 223	29 148	27 509	40 922	32 969	37 073	38 054	46 510	36 557	408 879